

DECRET N° 87-238 du 6 Août 1987

**t r a n s m e t t a n t à**  
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire  
le projet de loi portant loi de finances  
rectificative et le projet de  
loi portant programme national d'investis-  
sissement remanié pour la gestion 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 87-38 du 13 février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU la loi N° 87-001 portant loi de finances pour la gestion 1987,

VU la loi N° 87-002 portant Programme National de Production et d'investissement pour la gestion 1987,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Août 1987,

DECRETE :

Les projets de lois portant loi de finances rectificative et Programme National d'Investissement Remanié pour la gestion 1987 seront présentés à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire par le Ministre des Finances et de l'Economie, le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique et le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

Camarades Commissaires du Peuple,

Le présent décret de saisine a pour objet de dégager les caractéristiques essentielles des projets de budget national de fonctionnement et de programme national d'investissement remaniés pour la gestion 1987.

.../...

Il comporte quatre parties :

- 1° Justification d'un collectif budgétaire
- 2° Observations et Recommandations du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale
- 3° Analyse critique des propositions du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale
- 4° Contre-propositions du Bénin.

1. JUSTIFICATION D'UN COLLECTIF BUDGETAIRE POUR LA GESTION 1987

1. 1. Les observations du Fonds Monétaire International sur le Budget National de fonctionnement gestion 1987

Les observations du Fonds Monétaire International ont été présentées d'abord par une mission qui a déjà séjourné à Cotonou du 16 au 18 Avril 1987 puis confirmées par télex en date du 15 Mai 1987. Ces observations sont les suivantes :

Bien que le budget de fonctionnement 1987 exprime un effort de réalisme, les dépenses de l'Etat y ont été minorées alors que les recettes ont été surévaluées. En effet, les dépenses de matériel ayant été fortement sous-estimées et les dépenses de personnel ayant été évaluées au plus juste, il y aurait un écart d'au moins QUATORZE MILLIARDS sur les prévisions de dépenses de matériel et un écart d'au moins DEUX MILLIARDS sur les prévisions de dépenses de personnel. Il y aurait donc un déficit budgétaire de SEIZE MILLIARDS environ, alors que le budget a été voté en équilibre.

Par ailleurs, les mesures prises pour atténuer les dépenses ou relever les recettes ne sont pas toutes quantifiées. Cette quantification s'impose.

Les Services du Fonds ont souligné la nécessité de prévoir toutes les dépenses y compris celles de matériel à un niveau réaliste de façon à éviter une accumulation d'arriérés en 1987.

1. 2. Elaboration d'un collectif budgétaire sur la base des recommandations du Fonds

Conformément à la démarche proposée par le Fonds, il a été élaboré d'abord un budget sans mesures, puis il a été procédé à la quantification des mesures avant de dégager, enfin, un budget avec mesures ainsi que le montre le tableau ci-après :

.../...

CATEGORIES DE RECETTES ET DE DEPENSES	Budget	Budget sans	Quantification des mesures de redressement		Budget sans	
	initial 1987	mesures 1987	Intitulé des mesures	Augmen- tation des recettes	Diminu- tion des dé- penses	mesures 1987
1. <u>RECETTES</u> .....	47830	44 429	Renforcement des services d'as-			44 929
Administration des			siettes et de recouvrement en			
douanes	21236	19 229	moyens humains et matériel en vue			19 229
Administration des			de cerner la matière imposable et			
impôts	20477	19 365	améliorer les performances de			19 365
			recouvrement			
Autres recettes ..	6117	5 835		500		6 335
2. <u>DEPENSES</u> .....	47830	62 458	- Exploitation des résultats de			
Dépenses de person-			recensement			
nel.....	39123	46 616			2 000	58 258
Dépenses de maté-						
riel.....	8707	15 842	- Suspension du paiement de l'in-			42 816
			cidence financière des promotions		1 250	15 442
			avancements et reclassements...			
			- Suivi rigoureux des départs à			
			la retraite soit 30 ans de ser-		150	
			vice ou 55 ans d'âge.....			
			- Limitation des missions offi-			
			cielles à l'extérieur.....		150	
			- fixation de la périodicité de			
			retour en vacances des élèves,			
			étudiants et stagiaires à 3 ans			
			au lieu de 2.....		50	
			- Abattement de 50 % du traite-			
			ment indiciaire des APE civils			
			et militaires en stage		300	
			- Allocations aux Institut. et			
			Ministères de crédits limitatifs			
			pour l'eau, l'électricité et le			
			téléphone.....		300	
3. SOLDE (1 - 2).....	-	- 18 029		500	4 200	13 329

### 1. 3. Budget d'Investissement Remanié

Le présent projet de collectif budgétaire concerne également le Programme National d'Investissement. L'objectif, ici, est de procéder à l'examen des possibilités de reprendre les prévisions d'investissement à la charge du budget national.

A la suite de cet examen, il a été retenu de revoir seulement les inscriptions budgétaires de contrepartie de projets financés par les partenaires étrangers plutôt que d'introduire dans le programme d'investissement de nouveaux projets à financer exclusivement par le budget national.

Sur la base de cette orientation, une séance de travail a regroupé les Directeurs des Etudes et de la Planification (DEP) de tous les Ministères qui ont des projets à contrepartie. Il s'agit :

- du Ministère du Travail et des Affaires Sociales ;
- du Ministère de l'Information et des Communications ;
- du Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur ;
- du Ministère de la Santé Publique ;
- du Ministère du Plan et de la Statistique ;
- du Ministère de la Justice, et de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- du Ministère de l'Équipement et des Transports ;
- du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;
- du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative.

Cette séance de travail a permis de prendre connaissance des éléments constitutifs des contreparties sollicitées. Il a pu être ainsi établi que les contreparties de projets sur le budget national sont constituées pour l'essentiel des salaires des Agents Permanents de l'Etat servant dans ces projets et des frais de fonctionnement des cellules de coordination. Il s'agit donc de dépenses de fonctionnement déjà prévues au budget. Les rares cas qui portent effectivement sur des dépenses en capital ont été minutieusement examinés. A l'issue des discussions et arbitrages, il a été retenu d'inscrire à la charge du budget national des contreparties pour les projets ci-après :

MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

- . Construction et équipement village d'enfants "SOS" : Dix Millions (10 000 000)

MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

- . Construction Centre de Documentation des Services de l'Information : Cinq millions (5 000 000)

MINISTERE DU PLAN ET DE LA STATISTIQUE

- . Projet Pilote de Développement Intégré de PEHUNCO : Cinq millions (5 000 000)

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MOYENS ET SUPERIEUR

- . Complexe Polytechnique Agricole de Natitingou : Dix millions (10 000 000)
- . Projet Bénino-Suisse de Production Scolaire et Artisanale : Deux millions (2 000 000)
- . Recherche en Energie Nouvelle : Trois millions (3 000 000)

MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- . Chantier de Jeunes : Deux millions (2 000 000)
- . Restauration du Musée de Ouidah : Cinq millions (5 000 000)

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ACTION COOPERATIVE

- . Plantation d'arbres à buts multiples : Cinq millions quatre cent mille (5 400 000)
- . Projet de développement pastoral intégré dans le Borgou : Sept millions (7 000 000)

Soit au total 54,4 millions de nouvelles inscriptions budgétaires au titre de la contrepartie béninoise ; ce qui porte à 455,30 millions l'ensemble des prévisions d'investissement sur le budget national et à 50 843 millions le montant global du Programme d'Investissement 1987.

.../...

Par ailleurs, il a été examiné la possibilité d'inscrire au collectif budgétaire le projet "Chaîne de Froid". Compte tenu du fait que le financement extérieur n'est pas encore disponible, le projet n'a pas été retenu pour l'année 1987.

Le schéma de financement du programme ainsi révisé se présente comme suit (en millions de Francs).

<u>SOURCES INTERIEURES</u> . . . . .	6.872,087
- Budget National . . . . .	453,3
- C.A.A. . . . .	2.707,825
- F.N.I. . . . .	100
- B.C.B. . . . .	100
- Collectivités locales. . . . .	632,52
- Autofinancement . . . . .	2.878,442
<u>SOURCES EXTERIEURES</u> . . . . .	43.971,307
- Prêts. . . . .	30.236,224
- Dons. . . . .	13.735,083
TOTAL . . . . .	<u>50.843,394</u>

Ce programme représente 9,6% du PIB dont le montant révisé pour 1987 est de 531,64 milliards de Francs.

Il se présente par Ministère et Institution et par Secteur comme ci-après :

.../...

a - REPARTITION PAR MINISTERE ET INSTITUTION

INSTITUTIONS OU MINISTÈRES	NOMBRE DE PROJETS	MONTANTS EN MILLIONS FRANCS		% DU MONTANT TOTAL REVISE
		MONTANT INITIAL	MONTANT REVISE	
M I S P A T	1	52	52	0,10
M P S	12	1.645,946	1.650,946	3,25
M D R A C	30	13.809,080	13.821,48	27,18
M E T	21	15.289,823	15.289,823	30,07
M F E	19	7.405,8	7.405,8	14,56
M C A T	2	250	250	0,49
M E M B	1	280	280	0,55
M E M S	7	3,997,6	4.012,6	7,89
M C J S	7	183	190	0,37
M T A S	7	864,37	874,37	1,72
M S P	11	2.546,88	2.546,88	5,0
M I C	5	689,262	694,262	1,36
M J I E P S P	2	1.598,545	1.598,545	3,14
M D F A P	2	1.325,955	1.325,955	2,61
O U E M E	20	181,1	181,1	0,36
ATLANTIQUE	25	30,67	230,67	0,45
M O N O	16	122,5	122,5	0,24
Z O U	19	140,25	140,25	0,27
B O R G O U	39	103,8	103,8	0,20
A T A C O R A	31	72,413	72,413	0,14
T O T A L	280	50.788,991	50.843,394	100

b- PROGRAMME 1987 PAR SECTEUR ET PAR SOURCE

SECTEURS	Budget National		B C B	C A A	F N I	COLLECTIVITE	AUTOFINANCIEMENT	EXTERIEUR		TOTAL	
	MONTANT INITIAL	MONTANT REVISE						PRETS	D O N S	INITIAL	REVISE
SECTEUR RURAL	40	62,4	100	925,635	-	12,6	315,4	6.957,279	4.085,672	1246,586	12.458,986
INDUSTRIE ET ARTISANAT	-	-	-	-	-	-	900	3.775	150	4.825	4.825
EAU ET ELECTRICITE	-	-	-	-	-	9	158,2	2.121	1.431,6	4.719,8	4.719,8
INFRASTRUCTURE	10	10	-	147,085	-	14	283,262	9.828,765	3.208,693	13.761,805	13.761,805
COMMERCE, TOURISME, SERVICES	-	-	-	-	-	31,516	537	478,75	496,413	1.543,679	1.543,679
S A N T E	-	-	-	-	-	162,345	15	690,88	2.014	2.882,225	2.882,225
EDUCATION	25	47	-	409,150	100	71,705	3,5	2.767,55	1.335,77	4.712,675	4.734,675
HABITAT	-	-	-	-	-	76,75	651,08	-	-	727,82	727,82
ADMINISTRATION	316,9	321,9	-	955,955	-	245,814	15	2.617	779,935	4.930,604	4.935,604
AUTRES SECTEURS SOCIAUX	7	12	-	-	-	8,8	-	233	-	248,6	260,8
T O T A L	398,9	453,3	100	2.707,825	100	632,52	2.878,442	30.236,224	13.735,083	50.788,994	50.843,394

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU FONDS MONETAIRE  
INTERNATIONAL SUR CES PROJETS DE COLLECTIFS BUDGETAIRES

Les Experts du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale ont confirmé que ces mesures, qui réduisent le déficit de 4.700 Millions, sont insuffisantes. Ils estiment que le déficit budget qui résulte de ces mesures (13.329 millions) demeure insoutenable.

La Commission Nationale a fait état de l'amélioration qui résulte du blocage des recrutements associé au non remplacement des retraités de 1987. De même, il y a une amélioration de la situation, compte tenu des efforts faits pour accroître le recouvrement des recettes.

Les Missions du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale estiment que les mesures à prendre doivent être plus rigoureuses avec un effet immédiat sur les dépenses ou les recettes.

Par conséquent, elles ont indiqué qu'il leur est impossible d'exprimer devant leur siège respectif à WASHINGTON que le Bénin a pris des mesures suffisantes devant conduire à un assainissement de ses Finances Publiques.

C'est pourquoi, quatre types de mesures sont proposées par la mission Fonds Monétaire International visant toutes à réduire la masse salariale :

A.) Réduction de la masse salariale effectivement payée de 30% par an pendant une période de 4 ans. Les Agents Permanents de l'Etat continueront à avoir le même salaire nominal mais le salaire réellement payé sera amputé de 30 %. La différence étant payée en bons du Trésor remboursables après 20 ans au taux d'intérêt de 3%.

.../...

Ainsi, pour 1987, l'Etat aura à décaisser 36,4 milliards soit 6,4 milliards en moins pour les six mois à venir.

Ces réductions ont pour objet, d'après la mission Fonds Monétaire International, de remener les dépenses de personnel effectivement payées dans la proportion plus acceptable de 70% des recettes courantes.

B.) Mise d'office à la retraite des Agents Permanents de l'Etat âgés de 50 ans ou totalisant 25 ans de service.

C.) Réduction des recrutements pendant les 4 années à venir dans les proportions suivantes :

- Pendant la première année, pour 100 F de réduction de salaire à la suite des départs à la retraite, limiter les nouvelles dépenses consécutives aux recrutements à 25 F ;

- Pendant la deuxième année, pour 100 F d'économie, les nouvelles dépenses pourraient être portées à 33 F ;

- Pendant la troisième année, pour 100 F d'économie, les nouvelles dépenses pourraient être portées à 50 F ;

- Enfin, pendant la quatrième année, les autorisations nouvelles de recrutement pourraient égaler les économies réalisées.

D.) Encouragement des Agents Permanents de l'Etat à jouir de leur retraite de façon anticipée. Dans ce cadre, ces Agents recevront une dotation forfaitaire pour financer des projets qui pourraient bénéficier par ailleurs de crédits bancaires.

### 3.- ANALYSE CRITIQUE DES PROPOSITIONS DES MISSIONS DU FONDS

#### MONETAIRE INTERNATIONAL ET DE LA BANQUE

##### MONDIALE

#### 3.1. Critiques exogènes

Ces critiques prennent en compte les réalités incontournables de la Société béninoise et de son environnement.

A. Réduction de la masse salariale de 30 %

La méthode préconisée pour réduire la masse salariale est l'émission pendant 4 ans d'un emprunt forcé proportionnel de 30 % sur le salaire de chaque Agent Permanent de l'Etat.

a) Sur le plan politique

Sur le plan politique, cette mesure a l'inconvénient d'être impopulaire et susceptible de provoquer une destabilisation du régime. En effet, la réduction de 30% de la masse salariale entraîne une diminution du pouvoir d'achat de la couche d'Agents concernés et une baisse consécutive du revenu de la masse paysanne. Le coût politique de cette mesure est trop élevé, malgré l'avantage qui en découle, à savoir, l'économie d'environ 6,4 milliards à réaliser et qui permettra de réduire le déficit budgétaire qui sera ramené à 6,9 Milliards.

b) Sur le plan social

La mise en application de cette mesure interviendra dans un climat social caractérisé par les compressions massives des personnels des entreprises liquidées, à liquider ou en cours de restructuration. Elle entraînera la réduction du pouvoir d'achat des Agents Permanents de l'Etat qui auront des difficultés pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Ainsi, par exemple, la réduction du salaire conduira au non paiement de loyers avec pour réaction des propriétaires d'expulser des travailleurs de leurs logements et d'en faire des sans-abris.

c) sur le plan administratif

La mesure préconisée a pour inconvénients de provoquer :

- une baisse brutale de la productivité ;
- un développement du fléau de la corruption ;
- un développement des activités illicites parallèles des Agents Permanents de l'Etat ;

- une fuite des cerveaux vers l'étranger - à la recherche d'emplois plus rémunérateurs.

B. Retraite à 50 ans d'âge ou à 25 ans de service

Cette proposition comporte des avantages et des inconvénients :

a) Avantages

\* sur le plan financier :

La mise en application de cette mesure va conduire à ne pas payer aux Agents à admettre à la retraite les salaires auxquels ils auraient pu prétendre s'ils étaient restés en activités. Par conséquent, la masse salariale sur le Budget National de Fonctionnement sera réduite d'autant. Sous réserve de pouvoir disposer des indices et des dates de départ effectives des 4.426 agents concernés (Forces Armées Populaires non comprises), une estimation provisoire de cette réduction est de 4.647.300.000.

\* sur le plan social

Le dégageant des Agents frappés par cette proposition permet d'envisager le recrutement de jeunes diplômés en quête d'emploi.

b) Inconvénients

\* Sur le plan financier

L'application de cette mesure conduit à un transfert des charges du Budget National de Fonctionnement au Budget du Fonds National des Retraites du Bénin qui aura à supporter pour l'année 1987, des arrérages de pension estimés à 2.323.650.000 non prévus. De même, avec leur admission à la retraite, les intéressés vont cesser de cotiser. Ainsi, les ressources du Fonds vont diminuer.

\* sur le plan administratif

Avec la mise à la retraite de 4.426 Agents Permanents de l'Etat dont les Cadres Supérieurs, l'Administration se verra amputée de ses agents les plus expérimentés et de ses Cadres Supérieurs formés à grands frais. Ainsi, le taux de rentabilité de la formation des Cadres Supérieurs serait amoindri.

Au total, les inconvénients de cette mesure sont, après analyse objective, plus importants que le gain net de 2 323 650 000 qui pourrait être réalisé sur la masse salariale.

C. Réduction des recrutements pendant les 4 années à venir

Cette mesure a déjà fait l'objet de décisions plus radicales de la part des Autorités Béninoises qui ont décidé du gel des recrutements, de la programmation systématique des départs à la retraite et du non-remplacement automatique des Agents Permanents de l'Etat admis à la retraite.

La mesure a l'avantage d'entraîner la réduction des effectifs et, par conséquent, la diminution de la masse salariale.

.../...

### 3.2 Critiques endogènes

Les différentes mesures proposées par les Missions du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale présentent, en elles-mêmes, quelques inconvénients dans les domaines suivants :

#### A. Sur le plan de l'environnement international

La République Populaire du Bénin ne peut pas bâtir son économie en dehors du système international. Il en résulte que toutes les mesures intérieures qui seront prises pour la relance économique peuvent être annihilées par les effets pervers notamment de la variation des termes de l'échange.

#### B. Sur le plan économique et financier

La réduction de 30 % des salaires aura pour conséquence le rétrécissement de la matière imposable tant au cordon douanier des impôts directs et indirects intérieurs, suite à la baisse de la consommation, des importations et de la production agricole et industrielle.

Dans ces conditions, l'objectif d'abaisser le ratio masse salariale sur recettes budgétaires risque de ne pas être atteint dans la mesure où les deux termes évolueront probablement à la baisse dans les mêmes proportions.

De même, rien ne permet, à l'heure actuelle, de présumer de la capacité du Trésor Public à rembourser à due échéance, c'est-à-dire au bout des 20 ans, les bons du Trésor.

#### C. Sur le plan bancaire

Avec l'application de la mesure relative à la réduction de 30 % des salaires, les créances des banques sur les Agents Permanents de l'Etat devront être rééchelonnées au détriment de la trésorerie des Institutions Financières qui se trouvent déjà au plus mal.

De même, au sujet de l'encouragement des Agents Permanents de l'Etat à jouir de leur retraite de façon anticipée, la situation actuelle de trésorerie des banques ne permettra pas d'encadrer et de soutenir la création des Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.) par les volontaires.

Au total, l'analyse révèle une inadéquation entre les objectifs et les moyens proposés.

Ainsi :

- en ce qui concerne la première mesure, les coûts, politique, économique, financier et social sont très élevés et se révèlent d'application difficile ;

- s'agissant de la deuxième mesure, sa mise en oeuvre aura pour effet de décapiter l'administration de ses meilleurs compétences techniques et intellectuelles ,

- en ce qui concerne les troisième et quatrième mesures, leur mise en oeuvre pourra être envisagée.

#### 4. CONTRE-PROPOSITIONS DU BENIN

Le Programme d'Investissement pour la Gestion 1987 n'ayant fait l'objet d'aucune observation ni du Fonds Monétaire International, ni de la Banque Mondiale, les présentes contre-propositions ne concernent que le Budget National de Fonctionnement.

L'approche retenue par le Bénin pour résoudre le problème de la réduction de la masse salariale comporte deux actions concomitantes :

- Réduction graduelle des effectifs du personnel de l'Etat par le blocage des recrutements et la programmation systématique des départs à la retraite ainsi que le non-remplacement automatique des agents retraités ;

- Augmentation des recettes budgétaires de l'Etat par la recherche et l'identification de nouvelles sources de moyens additionnels.

La conjugaison de ces deux efforts aura pour effet d'améliorer le ratio des dépenses de personnel par rapport aux recettes du Budget de Fonctionnement de l'Etat, le résultat final étant la réduction du déficit budgétaire.

#### 4.1 Les mesures relatives aux dépenses

Elles sont de deux ordres :

- Les mesures déjà quantifiées et mises en oeuvre d'une part ;
- Les mesures nouvelles d'autre part.

A. Les mesures déjà prises sont les suivantes :

- 1° Exploitation des résultats du recensement des Agents Permanents de l'Etat: Diminution des dépenses de 2 000 millions.
  - 2° Suspension du paiement de l'incidence financière des promotions, avancements et reclassements à compter du 1er Janvier 1987 : Diminution des dépenses de 1 250 millions.
  - 3° Suivi rigoureux des départs à la retraite, soit 30 ans de service ou 55 ans d'âge : Diminution des dépenses de 150 millions.
  - 4° Limitation des missions officielles à l'extérieur : Diminution des dépenses de 150 millions.
  - 5° Fixation de la périodicité de retour en vacances des élèves, étudiants et stagiaires à 3 ans au lieu de 2 ans : Diminution des dépenses de 50 millions.
  - 6° Abattement de 50 % du traitement indiciaire des Agents Permanents de l'Etat Civils et militaires en stage : Diminution des dépenses de 300 millions.
  - 7° Allocations aux Institutions et Ministères de crédits limitatifs pour l'eau, l'électricité et le téléphone : Diminution des dépenses de 300 millions.
- Total : 4 200 millions.

TABLEAU RECAPITULATIF

Produits	Unité	Valeur CAF	Valeur mercu-riale	Augmen-tation droits + marge	Prix actuel au Bénin	Nouveau prix au Bénin	Prix pays voisins	Diffé-rences	Quantité	Gain
Pomme de terre	1 kn	96 F	60 F	22	250	272	350	- 78	20 000 kg 6 mois	360 000
Poissons congelés ou frais	1 kn	188 F	10 F	39	270	309	285	- 24	3 103 740 kg 6 mois	70 959 140
Viandes congelées	1 kn	312 F	250 F	10	650	660	480	+ 180	576 155 kg 6 mois	4 033 085
Riz	50 kg	3 379 F	1 250 F	228	5 000	5 228	6 800	-1 572	5 095 544 kg	1 329 936 984
Lait	1 boîte	136	175 F	9,15	180	189	210	- 21	15 519 706	124 157 648
Foulard de tête	unité	841	-	47,25	1 300	1 314	1 500 1 700	- 186 - 386	4 469 683	156 438 905
Tissu polyester	Yard (mètre)	382	-	20,8	$\frac{618}{600}$	$\frac{638}{620}$	650	- 12 - 32	2 986 720	47 787 520
Sel	1 kg	73	-	2,24	175	177	100	+ 77	3 225 205	6 450 410
Tomate	boîte de 850 g	300	-	14,95	525	540	500	+ 40	7 390 000	96 070 000
Piles électriques	Paire	91,56 F	-	3,69	200	204	200	+ 4	171 162 618	213 487 854
Sucre	50 kg	4 223	-	200	7 500	7 700	7 000	+ 700	642 415 KG	56 532 520
Pièces détachées de la posi-tion 87-12 à l'exclusion du 87-11	Cylindre BBCT	6 860	-	560	13 099	13 659	16 300	-	-	-
Friperie	1 balle de 71 kg	7 810	-	1 802	15 500	17 302	-	-	424 545	527 709 435
Farine de blé	50 kg	4 137	-	244	7 500	7 744	-	+ 744	34 080	8 622 240

TOTAL : 12 mois incidence taxe de statistique = 2 642 545 741 Francs

Soit pour quatre mois : 880 848 580 Francs.

B. - Les mesures nouvelles : elles concernent :

1° L'annulation de la régularisation de la situation administrative des agents occasionnels - gain escompté : 1 154 millions

2° La réduction de la dotation des "Indemnités éventuelles diverses" - gain escompté : 575 millions

3° La réduction de la dotation "Libération du capital des Sociétés d'Etat" - gain escompté : 600 millions

- Total : 2 329 millions.

#### 4.2. Les mesures relatives aux recettes

A. Les mesures déjà prises :

1° Renforcement des services d'assiette et de recouvrement en moyens humains et matériels en vue de cerner la matière imposable et d'améliorer les performances de recouvrement. Gain escompté : 500 millions.

2° Raffermissement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Gain escompté non quantifiable immédiatement.

Total 500 millions.

B. Les mesures nouvelles sont de deux ordres :

- Recettes additionnelles au niveau de l'Administration des Douanes

- Recettes additionnelles au niveau de l'Administration des Impôts

.../...

I. Au niveau de l'Administration des Douanes

a) Relèvement du taux de la taxe de statistique de 2 à 3 %

La taxe de statistique, créée en 1952, est perçue comme une taxe de prestation de service.

Dans les Etats du Conseil de l'Entente, son taux varie de 2 à 4%.

L'augmentation de 1% du taux de la taxe de statistique incluse dans la taxe fiscale d'entrée et dans la taxe fiscale de sortie, appliquée aux prévisions des importations de 1987 avec l'incidence du timbre douanier soit au total 1,04% dégage 1 619 280 000 Francs CFA de ressources nouvelles.

Le tableau ci-après, retrace cette situation :

PREVISIONS EN VALEUR CAF 1987	RECETTES NOUVELLES
Importations : 101 milliards Francs CFA	1 050 400 000 Francs CFA
Exportations : 54,70 milliards Francs CFA	568 880 000 Francs CFA

Total gain prévisionnel pour 1987 : 1 619 280 000 Francs CFA.

Soit pour quatre mois (septembre, octobre, novembre et décembre) : 539 760 000 Francs CFA.

b) Relèvement des taux de la taxe fiscale d'entrée et modification de la base taxable de certains produits

Les secondes mesures ont trait au relèvement de 4% de la taxe fiscale d'entrée sur certains produits de grande consommation, la suppression de la valeur mercatoriale du riz, du lait, de la pomme de terre, du poisson congelé et de la viande congelée ; ces produits devant désormais être taxés sur la valeur en douane. La valeur mercatoriale de la friperie sera relevée de 110 Francs le kg net à 150 Francs le kg net.

.../...

Ces mesures devraient rapporter au Budget National exercice 1987 des recettes nouvelles prévisionnelles de 2 642 545 741 Francs CFA soit 880 848 580 Francs CFA pour les quatre mois.

L'augmentation des prix qui en résulte pour le consommateur béninois, comparée au prix des mêmes produits relevés dans les pays voisins, est retracée dans le tableau ci-joint.

De ce tableau, il ressort que l'incidence des augmentations sur les prix de ces produits au Bénin est minime sur le kg de sel, 15 F sur la boîte de 850 g de tomate de Rica, 4 F sur la paire de piles BEREC, 200 F sur le sac de sucre de 50 kg, 263 F sur le sac de 50 kg de farine de blé, 22 F sur le kg de la pomme de terre, 38 F sur le kg de poisson congelé, 10 F sur le kg de viande congelée.

En dépit de ces relèvements, la plupart de nos prix restent inférieurs à ceux observés dans les pays voisins. Pour certains produits (sel, tomate, piles électriques, poisson congelé et viande congelée) dont les prix sont plus élevés que ceux des pays voisins, les différences observées ne devraient pas inciter les Opérateurs Economiques béninois à s'approvisionner ailleurs.

En ce qui concerne le sucre et la farine de blé, il existe déjà une différence de prix de 500 Francs CFA pour chacun de ces produits par rapport aux prix des pays voisins. L'augmentation résultant des mesures proposées n'est que de 200 Francs sur le sac de 50 kg de sucre et de 263 Francs pour le sac de 50 kg de farine de blé.

Au total, les mesures préconisées devraient rapporter au Budget National pour l'année fiscale 1987, des recettes nouvelles estimées à 4 261 825 741 Francs CFA soit 1 420 608 580 pour quatre mois.

Il est à noter cependant que les résultats escomptés ne seront atteints que si l'adoption et l'application de ces mesures interviennent dans un bref délai. C'est pourquoi, les présentes modifications sont prévues dans le projet de décision-loi portant loi de finances rectificative pour la gestion 1987.

Quant à la suppression et la modification des valeurs mercuriales, elles feront l'objet d'un arrêté du Ministre des Finances et de l'Economie conformément aux dispositions de l'article 26 du Code des Douanes.

.../...

2. Au niveau de l'Administration des impôts, les mesures relatives aux recettes additionnelles mettent l'accent sur la récupération des impôts et taxes prélevés par certaines Entreprises et Sociétés pour le compte de l'Etat au titre de l'exercice 1987. La récupération des arriérés devra faire l'objet de négociations ultérieures et tenir compte de la situation réelle de ces unités de production. Pour l'instant, les Entreprises suivantes ont été identifiées en raison de l'importance des ressources additionnelles qu'elles peuvent procurer à l'Etat en 1987 et pour tenir compte aussi du fait qu'elles ne faisaient aucun reversement.

Il s'agit de :

- la BENINOISE .....	957,6 millions
- l'OBEMAP .....	485,1 "
- la SONICOG .....	171,2 "
- le BENIN SHERATON HOTEL .....	199,1 "
- le PLM ALEDJO .....	140,7 "

Soit ..... 1 953,7 millions

Par ailleurs, le paiement des acomptes sur les impôts dus au titre de 1987 et des 50 % des impôts dus au titre de 1986, entraînera un gain de 1 500 millions en 1987 et autant en 1988, soit un total de recettes additionnelles pour 1987 au niveau de l'Administration des Impôts de 3 453 millions se décomposant comme suit :

- Produit du reversement d'impôts indirects...	1 953 millions
- Produit des acomptes sur le "BIC", le "BNC" et l'"IGR" .....	<u>1 500 millions</u>
	3 453 millions

Les recettes additionnelles se montent au total à :

- au niveau de l'Administration des Douanes...	1 420 millions
- au niveau de l'Administration des Impôts ...	<u>3 453 millions</u>
	4 873 millions

.../...

Ainsi, les mesures alternatives visant à réduire le déficit budgétaire sont évaluées à :

- Augmentation des recettes :	500 + 4 873 ...	5 373 millions
- Réduction des dépenses :	4 200 + 2 329 ...	<u>6 529</u> "
		11 902 millions

Sur cette base, la situation synthétique du projet de collectif budgétaire Gestion 1987 se présente comme suit :

EN MILLIONS DE FRANCS CFA

	BUDGET SANS MESURES 1987	AUGMENTA- TION DES RECETTES	IDIMINU- TION DES DEPENSES	BUDGET. AVEC MESURES 1987
1. <u>RECETTES</u>	<u>44 429</u>	<u>5 373</u>		<u>49 802</u>
Administration des douanes	19 229	1 420		20 649
Administration des impôts	19 365	3 453		22 818
Autres recettes	5 835	500		6 335
2. <u>DEPENSES</u>	<u>62 458</u>		<u>6 529</u>	<u>55 929</u>
Dépenses de personnel	<u>46 616</u>		<u>5 529</u>	<u>41 087</u>
Dépenses de matériel	15 842		1 000	14 842
3. SOLDE (1 - 2).....	-18 029			- 6 127

BUDGET NATIONAL DE FONCTIONNEMENT

a) Ressources ..... 49 803 000 000  
 QUARANTE-NEUF MILLIARDS HUIT CENT TROIS MILLIONS DE FRANCS

b) Emplois ..... 55 930 411 000  
 CINQUANTE CINQ MILLIARDS NEUF CENT TRENTE MILLIONS QUATRE CENT ONZE  
 MILLE FRANCS

c) Solde d'exécution prévisionnel (Déficit) ..... 6 127 411 000

SIX MILLIARDS CENT VINGT SEPT MILLIONS QUATRE CENT ONZE MILLE FRANCS.

PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT

a) Ressources ..... 50 843 394 000

Cinquante milliards huit cent quarante trois millions trois cent quatre vingt quatorze mille francs.

b) Emplois

Cinquante milliards huit cent quarante trois millions trois cent quatre vingt quatorze mille francs.

Telle est, Camarades Membres du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire la substance du présent décret de saisine que nous avons l'honneur de présenter à votre haute appréciation.

Fait à Cotonou, le 6 Août 1987

par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat, Président du Conseil  
 Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances  
 et de l'Economie

Le Ministre de la Justice, Chargé  
 de l'Inspection des Entreprises  
 Publiques et Semi-Publiques

Barnabé BIDOUZO

Saliou ABOUDOU

Le Ministre Délégué auprès du Président  
 de la République, Chargé du Plan et de  
 la Statistique,

Mohamed Souradjou IBRAHIM

Ampliations: PR 6 - SA/CC/PRPB 4 - SGCEN 4 - ANR 40  
MFE-MJIEPSP-MPS 12 - CPC 2 - PPC 2

/TMJ

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°

portant Loi de Finances rectificative pour la Gestion 1987.

l'Assemblée Nationale Révolutionnaire a délibéré et adopté en sa séance du

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

TITRE 1ER.- DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Certaines dispositions du Code des Douanes sont ainsi reprises, modifiées ou complétées.

Article 1er.- Le taux de la taxe de statistique fusionnée à la taxe fiscale d'entrée et à la taxe fiscale à l'exportation des produits importés et exportés passe de 2 % à 3 % ad-valorem. Avec l'incidence du droit de timbre, le taux cumulé de ladite taxe passe de 2,08 % à 3,12 % ad-valorem.

Article 2.- A l'importation, les taux de la taxe fiscale d'entrée des produits dont la liste suit sont modifiés comme ci-après :

DESIGNATION DES PRODUITS	POSITION DU TARIF	ANCIEN TAUX		NOUVEAU TAUX	
		TFE	CUMULE	TFE	CUMULE
Riz	10-06	2 %	8,83 %	6 %	12,99%
Châles, Echarpes, Foulards (Mouchoirs dits foulards de tête)	61.06-10 61-06-20	5 %	15,95 %	9 %	20,11%
Lait et crème de lait conservés concentrés ou sucrés	04-02	4 %	10,91 %	8 %	15,07 %
Sel de cuisine et de table	25-01-10 25-01-20	5 %	11,95 %	9 %	16,11 %
Purée et concentrée de tomate	20-02-40	15 %	26,35 %	19 %	30,51%
Sucre brut, en poudre Sucre raffiné en poudre	17-01-10 17-01-30	2 %	8,83 %	6 %	12,99%

Piles électriques pour torches et radios .....	85-03-20	5%	15,95 %	9 %	20,11%
Parties et pièces détachées et accessoires des véhicules de la position 87-09 et 87-10	87-12-10 86-12-20	18 %	29,04 %	23 %	34,67%
Tissus de fibres textiles synthétiques artificielles discontinues	56-07	12 %	23,23%	16%	27,39%
Farine de Froment ou de maïs (blé).....	11-01-10	5 %	11,95 %	10 %	17,15%

Article 3.- Les dispositions de l'article 15 du Code des Douanes relatives à la clause transitoire sont inopposables.

Article 4.- Les produits et revenus applicables au Budget National de fonctionnement Gestion 1987 sont évalués à QUARANTE NEUF MILLIARDS HUIT CENT TROIS MILLIONS (49.803.000.000 ) de Francs.

#### TITRE II.- DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

Article 5.- L'acceptation des projets de bons de commande par les services de la Direction du Contrôle Financier est subordonnée à la présentation des fiches d'engagement de dépenses visées par la Directrice du Contrôle Financier et le Directeur du Budget.

Article 6.- Toute dépense non expressément prévue au Budget National de Fonctionnement doit être soumise à l'avis préalable du Ministre chargé des Finances.

Article 7.- Le montant des crédits ouverts au Budget National de fonctionnement Gestion 1987 est fixé à CINQUANTE CINQ MILLIARDS NEUF CENT TRENTE-MILLIONS QUATRE CENT ONZE MILLE (55.930.411.000) de francs.

Article 8.- Le solde d'exécution prévisionnel pour la gestion 1987 accuse un déficit de SIX MILLIARDS CINQ CENT SEPT MILLIONS QUATRE CENT ONZE MILLE (6.127.411.000) de francs dont le financement sera assuré par les moyens de trésorerie.

Article 9.- Est suspendu le paiement de l'incidence financière des classements, promotions et avancements qui interviendront à compter du 1er Janvier 1987, à la charge tant du Budget National que des Budgets Autonomes des Entreprises Publiques et Semi-Publiques.

Toutefois, les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux agents permanents de l'Etat Civils et Militaires ainsi qu'aux personnels des Entreprises Publiques et Semi-Publiques qui avaient droit à des reclassements, promotions et avancements au 31 Décembre 1986.

Article 10.- A compter du 1er Janvier 1987, il est fixé à trois ans la périodicité de retour en vacances au Bénin des élèves, étudiants et stagiaires en formation à l'extérieur du Territoire National.

Article 11.- A compter du 1er Janvier 1987, le traitement ou salaire indiciaire des Agents Permanents de l'Etat Civils et Militaires ainsi que des Agents Conventionnés des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, boursiers en stage de formation à l'étranger ou sur le Territoire National est mandaté à concurrence de 50 %.

Article 12.- La présente loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et de  
l'Economie,

Le Ministre délégué auprès du  
Président de la République, Chargé  
du Plan et de la Statistique,

Barnabé BIDOUZO

Mohamed Souradjou IBRAHIM

.../...

Le Ministre de la Justice, Chargé  
de l'Inspection des Entreprises Publiques  
et Semi-Publiques,

Saliou ABOUDOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 MFE-  
MPS 8 - AUTRES MINISTERES 13 - CEAP 6 - CAB/MIL 2 - DCCT - ONEPI -  
GCONB 6 - IGE 3 - UNB-FASJEP-ENI-ENZ 10 - EHUZU 1 - JORPB 1.-

Ministère de la Justice

Ministère de la Justice

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

L O I

Portant Programme National d'Investissement Remanié Gestion 1987.

L'Assemblée Nationale Révolutionnaire a délibéré et adopté en sa séance du

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Le Programme d'Investissement pour l'Année 1987 est révisé comme indiqué dans le Programme annexé à la présente Décision-Loi.

Article 2.- Le Montant du Programme d'Investissement révisé est fixé à Cinquante Milliards Huit Cent Quarante Trois Millions Trois Cent Quatre Vingt Quatorze Mille (50.843.394.000) francs.

Article 3.- Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique coordonne et contrôle l'exécution diligente du Programme d'Investissement dont il vise au préalable les demandes d'engagement de dépenses.

Article 4.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente décision-Loi.

Article 5.- La présente Loi, qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,

Le Ministre Délégué auprès du  
Président de la République, Chargé  
du Plan et de la Statistique,

Barnabé BIDOUZO

Mohamed Souradjou IBRAHIM

Le Ministre de la Justice, Chargé  
de l'Inspection des Entreprises  
Publiques et Semi-Publiques,

Saliou ABOUDOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 6 MFE 20 MTAS 4 AUTRES  
MINISTERES 13 CAB/MIL 2-DB 6 - DCF 5 - DTCP 5 - DSDV 5 - DI 5 -  
DSI 5 - EMC/FAP + ETATS-MAJOR 6 - FNR 2 - DPE/MTAS 2 - CEAP 6 -  
DAT-DAI 2 - DEP ET DAFA DES MINISTERES 23 - DCCT-ONEPI 2 - GCONB  
1 - UNB/FASJEP 2 - SGCEN 1 - JORPB 1 - EXEMPLAIRES AVEC ANNEXES  
ET 30 EXEMPLAIRES SANS ANNEXES OBSS 2 - IGE 3.-

UCCATIS 101501

.../...

TABEAU RECAPITULATIF DES RECETTES

GT

EN MILLIERS DE FRANCS CFA

TRES	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	PREVISIONS INITIALES 87	MOINS VA-LUES	PLUS VA-LUES	NOUVELLES PREVISIONS 1987
01	Impôts Directs et Taxes Assimilées .....	8 750 000	-	1 103 000	9 853 000
01	Impôts Indirects Intérieurs .....	5 085 000	-	1 020 700	6 105 700
02	Droits et Taxes à l'Importation .....	18 003 869	-	315 431	18 319 300
03	Droits et Taxes à l'Exportation .....	1 593 188	893 188	-	700 000
04	Droits et Taxes Accessoires .....	1 091 568	260 568	-	831 000
01	Droits d'Enregistrement .....	362 000	2 000	-	360 000
02	Droits de Timbre .....	200 000	-	-	200 000
01	Revenus du Domaines Immobilier .....	70 000	25 000	-	45 000
02	Revenus du Domaine Forestier .....	13 500	1 000	-	12 500
03	Revenus du Domaine Minier .....	-	-	-	-
04	Revenus du Domaines Mobilier .....	10 000	-	-	10 000
05	Revenus des Valeurs Mobilières .....	-	-	400 000	400 000
01	Recettes des Exploitations Industrielles .....	5 000	-	-	5 000
01	Recettes Diverses des Autres Services .....	176 348	24 848	-	151 500
01	Autres Produits Divers .....	4 589 647	660 647	-	3 929 000
02	Remboursement des Prêts et Avances .....	-	-	-	-
01	Contributions des Collectivités et Etablissements Pub. ....	1 196 000	-	-	1 196 000
01	Aides Extérieures .....	-	-	-	-
01	Recettes des Exercices Antérieurs .....	6 684 134	-	1 000 866	7 685 000
	T O T A U X .....	47 830 254	1 867 251	3 839 997	49 803 000
	DIFFERENCE NETTE EN PLUS			1 972 746	

## DEVELOPPEMENT DES PREVISIONS DE RECETTES

EN MILLIERS DE FRANCS CFA.

GT.

ICLES	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	PREVISIONS INITIALES 87	MOINS VA- LUES	PLUS VA- LUES	NOUVELLES PR- VISIONS 198
	<b>TITRE I. - RESSOURCES FISCALES</b>				
	<b>SECTION 11.- IMPOTS DIRECTS</b>				
	<b>CHAPITRE 11-01.- IMPOTS DIRECTS ET TAXES ASSIMILEES.</b>				
1	Impôts sur les bénéfiques Industriels, Commerciaux, Artisans et Agricoles .....	3 000 000	-	1 258 000	4 258 000
2	Impôts sur les bénéfiques non commerciaux .....	25 000	20 000	-	5 000
3	Versement Patronal sur les traitements et salaires .....	650 000	250 000	-	400 000
4	Impôts Général sur les revenus .....	150 000	-	92 000	242 000
5	Impôts Progressifs sur les traitements et salaires .....	4 400 000	-	288 000	4 688 000
6	Impôts sur le revenu des valeurs Mobilières .....	200 000	-	-	200 000
7	Taxe d'Apprentissage .....	-	-	-	-
8	Taxe sur les biens de Mainmortes .....	20 000	10 000	-	10 000
9	Taxe Immobilière sur les Loyers .....	300 000	250 000	-	50 000
10	Produit de la Majoration de la Taxe Civique .....	-	-	-	-
11	Produit de l'abattement sur l'Indemnité de Résidence .....	-	-	-	-
12	Taxe sur les Cessions Immobilières .....	5 000	5 000	-	-
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 11-01 .....</b>	<b>8 750 000</b>	<b>-</b>	<b>1 103 000</b>	<b>9 853 000</b>
	<b>TOTAL DE LA SECTION 11.-IMPOTS DIRECTS .....</b>	<b>8 750 000</b>	<b>-</b>	<b>1 103 000</b>	<b>9 853 000</b>
	<b>SECTION 12.-IMPOTS INDIRECTS</b>				
	<b>CHAPITRE 12-01.-IMPOTS INDIRECTS INTERIEURS</b>				
1	Impôts sur le chiffre d'Affaires Intérieures .....	1 900 000	-	671 500	2 571 500
2	Taxe sur les Hydrocarbures .....	2 300 000	-	100 000	2 400 000
3	Taxe Intérieure sur les boissons .....	200 000	-	260 200	460 200
4	Taxe sur les véhicules à moteur .....	380 000	-	40 000	420 000
5	Taxe Spécifique sur le Ciment .....	200 000	40 000	-	160 000
6	Taxe Spéciale sur la Farine de Blé .....	20 000	-	-	20 000
7	Taxe Spécifique sur le Textile .....	80 000	20 000	-	60 000
8	Taxe Spécifique sur les Savons .....	5 000	-	9 000	14 000
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 12-01 .....</b>	<b>5 685 000</b>	<b>-</b>	<b>1 080 700</b>	<b>6 765 700</b>

CLÉS	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	PREVISIONS INITIALES 87	MOINS VA- LUES	PLUS VA- LUES	NOUVELLES PR- VISIONS 1987
	<u>CHAPITRE 12-02.- DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION</u>				
1	Droits et Taxes à l'Importation .....	17 505 000	-	364 800	17 869 800
2	Taxes à l'Entrée sur les Boissons Alcoolisées .....	498 869	49 369	-	449 500
	TOTAL DU CHAPITRE 12-02 .....	18 003 869	-	315 431	18 319 300
	<u>CHAPITRE 12-03.-DROITS ET TAXES A L'EXPORT.</u>				
1	Taxes Fiscales à l'Exportation .....	1 593 188	893 188	-	700 000
	TOTAL DU CHAPITRE 12-03 .....	1 593 188	893 188	-	700 000
	<u>CHAPITRE 12-04.- DROITS ET TAXES ACCESSOIRES</u>				
1	Taxes de Circulation .....	31 428	3 428	-	28 000
2	Taxes Accessoires .....	260 526	62 526	-	198 000
3	Droits de Timbre Douanier .....	799 614	194 614	-	605 000
	TOTAL DU CHAPITRE 12-04 .....	1 091 568	260 568	-	831 000
	TOTAL DE LA SECTION 12 : IMPOTS INDIRECTS .....	25 773 625	-	182 375	25 956 000
	<u>SECTION 13-DROITS D'ENREGISTREMENT ET DROITS DE TIMBRE</u>				
	<u>CHAPITRE 13-01.- DROITS D'ENREGISTREMENT.</u>				
1	Droits d'Enregistrement .....	200 000	-	-	200 000
2	Droits d'Hypothèque et d'Inscription à la Conservat. Fonc. 12 000	12 000	2 000	-	10 000
3	Taxes sur les Contrats d'Assurance .....	150 000	-	-	150 000
	TOTAL DU CHAPITRE 13-01 .....	362 000	2 000	-	360 000
	<u>CHAPITRE 13-02.-DROITS DE TIMBRE.</u>				
1	Droits de Timbre .....	200 000	-	-	200 000
	TOTAL DU CHAPITRE 13-02 .....	200 000	-	-	200 000
	TOTAL DE LA SECTION 13.-DROITS D'ENREGISTREMENT ET DROITS DE TIMBRE .....	562 000	2 000	-	560 000
	TOTAL DU TITRE I.-RESSOURCES FISCALES .....	35 085 625	-	1 283 375	36 369 000

CLASSE	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	PREVISIONS INITIALES 87	MOINS VALEURS	PLUS VALEURS	NOUVELLES PREVISIONS 1987
	<u>TITRE II</u>				
	<u>SECTION 21.- REVENUS DU DOMAINE</u>				
	<u>CHAPITRE 21-01.- REVENUS DU DOMAINE IMMOBILIER</u>				
1	Droits d'Occupation du Domaine Public .....	-	-	-	-
2	Retenus pour Logement et Ameublement .....	-	-	-	-
3	Aliénation d'Immeubles .....	40 000	20 000	-	20 000
4	Loyers d'Immeubles .....	30 000	5 000	-	25 000
	TOTAL DU CHAPITRE 21-01 .....	70 000	25 000	-	45 000
	<u>CHAPITRE 21-02.-REVENUS DU DOMAINE FORESTIER</u>				
1	Redevances et Taxes Forestières .....	10 000	-	-	10 000
2	Amendes Forestières .....	2 000	1 000	-	1 000
3	Redevances en Matière de Chasse .....	1 500	-	-	1 500
	TOTAL DU CHAPITRE 21-02 .....	13 500	1 000	-	12 500
	<u>CHAPITRE 21-03.-REDEVANCES DU DOMAINE MINIER</u>				
1	Redevances Minières .....	-	-	-	-
	TOTAL DU CHAPITRE 21-03 .....	-	-	-	-
	<u>CHAPITRE 21-04.-REVENUS DU DOMAINE MOBILIER</u>				
	Aliénation du Domaine Mobilier .....	10 000	-	-	10 000
	TOTAL DU CHAPITRE 21-04 .....	10 000	-	-	10 000
	<u>CHAPITRE 21-05.- REVENUS DES VALEURS MOBILIERES</u>				
1	Revenus des Valeurs de la Caisse de Réserve et des Titres du Porte-Feuille .....	-	-	-	-
2	Dividende de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.) .....	-	-	400 000	400 000
	TOTAL DU CHAPITRE 21-05 .....	-	-	400 000	400 000
	TOTAL DE LA SECTION 21. ET DU TITRE II.-REVENUS DU DOMAINE .....	93 500	-	374 000	467 500

LES	NOMENCLATURE	BUDGETAIRE	PREVISIONS INITIALES 87	MOINS VALUES	PLUS VALUES	NOUVELLES PR VISIONS 198
	<u>TITRE III.- RECETTES DES EXPLOITATIONS ET SERVICES-</u>					
	<u>PRODUITS DIVERS.</u>					
	<u>SECTION 31.- EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES</u>					
	<u>CHAPITRE 31-01.- RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUS-</u>					
	<u>TRIEELLES</u>					
1	Garage Central Administratif .....		-	-	-	-
2	Subdivision des Techniques Industrielles .....		5 000	-	-	5 000
3	Central Mécanographique .....		-	-	-	-
	TOTAL DU CHAPITRE 31-01 .....		5 000	-	-	5 000
	TOTAL DE LA SECTION 31.- EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES		5 000	-	-	5 000

ARTICLES	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	PREVISIONS INITIALES 1987	MOINS VA- LUES	PLUS VA- LUES	NOUVELLES PRE- VISIONS 1987
<u>SECTION 32.-RECETTES DIVERSES DES SERVICES</u>					
<u>CHAPITRE 32-01.- RECETTES DIVERSES DES AUTRES SERVICES.</u>					
1	Etablissements Hospitaliers .....	36 000	16 000	-	20 000
2	Centre de Recherches Appliquées du Bénin .....	200	100	-	100
3	Service des Mines .....	-	-	-	-
4	Service de l'Agriculture .....	1 000	-	-	1 000
5	Service de l'Elevage .....	150	150	-	-
6	Service des Pêches .....	500	100	-	400
7	Services des Travaux Publics .....	5 000	-	-	5 000
8	Service Topographique .....	300	300	-	-
9	Produits des Expertises du Conditionnement .....	3 198	-	16 802	20 000
10	Produits des Transactions Pécuniaires .....	15 000	-	-	15 000
11	Produits des Cessions de la Pharmacie d'Approvi- sionnement .....	-	-	-	-
12	Taxe Radicphonique .....	-	-	-	-
13	Amendes Forfaitaires .....	-	-	-	-
14	Radicdiffusion .....	-	-	-	-
15	Produits Objets d'Art et des Circuits Touristiques .....	-	-	-	-
16	Escadrille Nationale .....	-	-	-	-
17	Centre de Formation des Pionniers .....	-	-	-	-
18	Hall des Congrès .....	-	-	-	15 000
19	Direction des Transports Terrestres .....	15 000	-	-	70 000
20	Ministère des Enseignements (Droits d'Examen) .....	90 000	20 000	-	-
21	Institut National de la Statistique et des Analy- ses Economiques .....	-	-	-	-
22	Marine Marchande .....	-	-	-	-
23	Service des Poids et Mesures (Vérification) .....	10 000	5 000	-	5 000
24	Service du Génie Rural .....	-	-	-	-
25	Centre de Formation Horticole et Nutritionnelle de CUANDO .....	-	-	-	-
TOTAL DU CHAPITRE 32-01 .....		176 348	24 848	-	151 500
TOTAL DE LA SECTION 32.-RECETTES DIVERSES DES SERVICES .....		176 348	24 848	-	151 500

GT.

EN MILLIERS DE FRANCS CFA.

ARTICLES	NOMENCLATURE	BUDGETAIRE	PREVISIONS INITIALES 87	MOINS VA- "LUES"	PLUS VA- LUES	NOUVELLES PREVISIONS 1987
	<u>SECTION 33.- PRODUITS DIVERS ET ACCIDENTELS</u>					
	<u>CHAPITRE 33-01.- AUTRES PRODUITS DIVERS</u>					
1	Prélèvement sur les Honoraires des Greffiers Notaires		-	-	-	-
2	Frais de Poursuites .....		-	-	-	-
3	Amendes et Confiscations Douanières .....		64 776	28 776	-	36 000
4	Intérêts de Retard (Douanes) .....		-	-	-	-
5	Part du Budget sur Crédit d'Enlèvement .....		267	267	-	-
6	Participation des Collectivités aux Frais de Confec- tion des Rôles des Contributions Diverses .....		-	-	-	-
7	Frais et Amendes Judiciaires .....		2 000	1 000	-	1 000
8	Cotisation OBSS (Part Salariale) .....		-	-	-	-
9	Ventes Dépôts Douanes .....		-	-	162 000	162 000
0	Recettes Eventuelles Diverses .....		4 522 604	792 604	-	3 730 000
	TOTAL DU CHAPITRE 33-01 .....		4 589 647	660 647	-	3 929 000
	<u>CHAPITRE 33-02.- REMBOURSEMENT DE PRETS ET AVANCES</u>					
1	Remboursement de Prêts et Avances .....		-	-	-	-
	TOTAL DU CHAPITRE 33-02 .....		-	-	-	-
	TOTAL DE LA SECTION 33.-PRODUITS DIVERS ET ACCIDENTELS		4 589 647	660 647	-	3 929 000
	TOTAL DU TITRE III.-RECETTES DES EXPLOITATIONS ET SERVICES					
	PRODUITS DIVERS .....		4 770 995	685 495	-	4 085 500

LES	NOMENCLATURE	BUDGETAIRE	PREVISIONS INITIALES 87	MOINS VA- LUES	PLUS VA- LUES	NOUVELLES PR VISIONS 1987
	<u>TITRE IV.- CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS-AIDES EXTERIEURES.</u>					
	<u>SECTION 41.- CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS.</u>					
	<u>CHAPITRE 41-01.- CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS.</u>					
1	Contributions des Collectivités Locales .....		-	-	-	-
2	Contributions des Sociétés d'Etat .....		1 196 000	-	-	1 196 000
	TOTAL DU CHAPITRE 41-01 .....		1 196 000	-	-	1 196 000
	TOTAL DE LA SECTION 41.- CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS .....		1 196 000	-	-	1 196 000
	<u>SECTION 42.- AIDES EXTERIEURES</u>					
	<u>CHAPITRE 42-01.- AIDES EXTERIEURES</u>					
	TOTAL DU TITRE IV.- CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS-AIDES EXTERIEURES .....		1 196 000	-	-	1 196 000

ARTICLES	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	PREVISIONS INITIALES 87	MOINS VA- LUES	PLUS VA- LUES	NOUVELLES PREVISIONS 1987
	<u>TITRE V.</u>				
	<u>SECTION 51.- RECETTES DES EXERCICES ANTERIEURS</u>				
	<u>CHAPITRE 51-01.-RECETTES DES EXERCICES ANTERIEURS.</u>				
1	Impôts Directs et Taxes Assimilées .....	4 170 000	-	145 000	4 315 000
2	Impôts Indirects Intérieurs .....	1 830 000	-	100 000	1 930 000
3	Droits et Taxes à l'Importation .....	456 696	-	82 304	539 000
4	Droits et Taxes à l'Exportation .....	107	-	18 893	19 000
5	Droits et Taxes Accessoires .....	22 331	-	669	23 000
6	Droits d'Enregistrement et Droits de Timbre .....	-	-	-	-
7	Revenus du Domaine Immobilier .....	-	-	-	-
8	Revenus du Domaine Forestier .....	-	-	-	-
9	Revenus du Domaine Minier .....	-	-	-	-
10	Revenus du Domaine Mobilier .....	-	-	-	-
11	Revenus des Valeurs Mobilières .....	-	-	-	-
12	Recettes des Exploitations Industrielles .....	-	-	-	-
13	Recettes Diverses des Autres Services .....	-	-	9 000	9 000
14	Autres Produits Divers .....	5 000	-	145 000	150 000
15	Remboursement de Prêts et Avances .....	-	-	-	-
16	Contributions des Collectivités et Etablissements Publics .....	200 000	-	500 000	700 000
	TOTAL DU CHAPITRE 51-01, DE LA SECTION 51 ET DU TITRE V.-RECETTES DES EXERCICES ANTERIEURS .....	6 684 134	-	1 000 866	7 685 000
	TOTAL GENERAL DES RECETTES .....	47 830 254	-	2 369 746	49 803 000